



Fonctionnement

- Les Clubs renouvellent et/ou affilient ses membres en inscrivant la demande dans PTS-REG.
- Tous les joueurs, arbitres et entraîneurs doivent être affiliés.
- Si le membre occupe plusieurs fonctions au sein du Club, il doit posséder une affiliation (carte) pour chaque fonction et toutes les affiliations (cartes) doivent indiquer le même numéro.
- Les Clubs révisent et corrigent les informations dans PTS REG.

Pour validation

L'ARSC validera les membres affiliés à l'aide de **la liste d'équipe**.

Le club devra fournir à l'ARSC :

- Une liste d'équipe avec les membres à valider (fichier Excel ou PDF).
 - Une liste par équipe ou par catégorie.
 - La liste doit avoir les noms et # membres.

Il n'est pas nécessaire d'acheminer les bordereaux ou preuves d'identité pour la validation. Le club doit indiquer dans le système qu'un membre qui n'a pas payer en ligne, est en règle en confirmant le bordereau.

- Pour l'ajout de joueurs individuel (single) à une liste d'équipes :
 - Envoyer par courriel les noms et # membres pour validation.
 - La validation se fera à partir de 16 h du lundi au jeudi et 15 h le vendredi.

Une photo à jour téléversée est nécessaire pour permettre la validation.

- Pour la validation d'un entraîneur, une demande de vérification policière dûment complétée devra être acheminée à l'ARSC, pour ceux qui en ont besoin. Lorsque que formulaire est rempli vous envoyez le formulaire au registraire régional de l'ARSC mproulx@soccerconcordia.ca
 - Incluant les pièces d'identité acceptées.
 - Indiquer dans l'objet VALIDATION ENTRAINEUR/VÉRIFICATION POLICIÈRE ET LE NON DU CLUB.

Le club conservera les bordereaux qui ont été signés à la main et devra être conservé par le club.

Le processus de validation est complété lorsque l'ARSC valide les affiliations.

Surveillez attentivement ces informations, qui pourraient occasionner un refus/retard de validation :

- Absence de photo
- Photo expirée

- Filtration policière échue
- Membre suspendu

Pour valider vos affiliations, vous devez envoyer un courriel à l'adresse mvarano@soccerconcordia.ca en ajoutant en CC mproulx@soccerconcordia.ca, en spécifiant ce que vous souhaitez les valider.

Retrait de joueur

Un retrait de joueur sert à retirer un joueur qui n'a pas participé aux activités du club.

- Le club doit retirer le joueur dans PTS Reg en spécifiant qu'il n'a pas participé aux activités du club (case appropriée).

L'ARSC approuvera chaque jour les demandes conformes.

Libération de joueur

Une libération de joueurs sert à libérer un joueur qui a participé aux activités du club.

- Le club doit libérer le joueur dans PTS Reg en spécifiant la raison de la libération (case appropriée).

L'ARSC approuvera chaque jour les demandes conformes. Frais de 29 \$ facturer au club.

Joueurs seniors invités (*permis*)

Un joueur senior permis désigne un joueur d'un club participant aux activités d'un autre club.

Un joueur senior permis peut provenir :

- a) D'une équipe inscrite à la Ligue de développement de l'ARSC, d'une classe et/ou d'une division inférieure.
- b) D'une équipe inscrite dans un autre ligue que celle de l'ARSC.

Le joueur doit obtenir préalablement l'autorisation de son club d'origine et de l'ARSC.

La demande doit être acheminée par courriel au secteur des compétitions avant de demander la validation.

Correction

Les clubs peuvent corriger des informations, orthographe, date de naissance, etc.

L'ARSC approuvera chaque jour les demandes qui sont conformes.

Le double surclassement

Le double surclassement signifie l'assignation d'un joueur dans trois (3) ou quatre (4) catégories d'âge supérieures à la sienne. Il ne peut être accordé que pour un joueur de U10 à U16. L'ARS peut accorder le double surclassement sur réception du document d'autorisation parentale.

La demande doit être faite dans PTS REG, mais l'ARSC attendra la réception de l'autorisation parentale avant d'approuver la demande.